

Commune de Bourg
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 Janvier 2024
RELEVÉ DE DECISIONS

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 25 Janvier à dix-huit heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : M. JOLY, Mme GRILLET, M. VEYRY, Mme DARHAN, Mme GRIMARD, M. DOTTO, M. GARCIA Mme MAGUIS, Mme SEGUIN, M. SANGUIGNE. M. ALLAIN.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme GUIGOU ayant donné pouvoir à M. GARCIA
M. BARBERY ayant donné pouvoir à Mme DARHAN

Absents excusés : M. MOREAU, Mme BIGLIARDI, Mme PHOTSAVANG, Mme PELEAU, M. TRICOT et M. NOEL

Secrétaire de séance : Mme SEGUIN

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 Janvier 2024

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

A la demande de M. le maire les membres du conseil sont appelés à se prononcer sur le procès-verbal de la précédente séance.

A l'unanimité, le procès-verbal de la précédente séance est approuvé.

M. le maire procède à la présentation des DIA traitées par le service urbanisme aux mois de Décembre 2023 et janvier 2024 ainsi que les dépenses de fonctionnement effectuées sur la période.

Faisant suite à l'énoncé des DIA présentées, M. Allain demande s'il est règlementairement possible de limiter les dimensions de superficie des terrains sur la commune.

M. le maire indique qu'en l'état de la réglementation aucune limite n'est imposée.

2024-01 Mise en œuvre d'un dispositif d'amendes administratives pour dépôts sauvages

M. le maire rappelle que depuis le 16 octobre le SMICVAL a mis en place sur le territoire communal le système de collecte par la mise à disposition de points d'apport collectif en lieu et place du système de collecte en porte à porte.

Ce système incitatif présente des inconvénients matérialisés notamment par une augmentation des dépôts sauvages.

Afin de répondre à cette problématique un système d'amendes administratives pourrait être mis en place, la difficulté pratique restant de pouvoir identifier les auteurs de ces infractions.

C'est à cet effet qu'une proposition de grille d'amende est soumise à l'examen des conseillers.

Ces amendes seraient opposables à l'issue d'une procédure prévoyant l'établissement d'un constat, un courrier de constat adressé à l'auteur puis un courrier établissant l'amende formalisée par arrêté.

Mme Darhan demande si une remise en état des sols dégradés, notamment dans le cas de dépôts sauvages de produits chimiques, pouvait être prévue dans la grille des amendes.

M. le maire indique que cela n'est pas prévu dans la grille, mais que la remise en état sera demandée dans ce cas en sus des sanctions pécuniaires.

M. Dotto s'interroge sur la qualité du service rendu par le SMICVAL.

M. le maire indique qu'un PAC supplémentaire a été installé récemment. Par ailleurs, les agents du SMICVAL veillent à la propreté des zones de dépôts.

M. Dotto évoque également les dégradations causées par les camions.

M. le maire précise que lorsque le temps s'y prêtera des reprises de voirie au calcaire seront opérées.

Mme Grimard ajoute que concernant les professionnels les accès au PAC et aux pôles de déchèterie sont permis. De plus les restaurateurs ont accès aux PAC jusqu'à cet été, par la suite ils devront faire appel à des prestataires privés.

Enfin la mise en place d'un PAC pour cartons nécessitera une information à la population.

M. Allain demande si la vidéoprotection pouvait être utilisée contre les dépôts sauvages.

Mme Grimard indique que ce sujet est en réflexion. Le SMICVAL devrait prêter des caméras mais leur utilisation sera soumise à déclaration en préfecture.

M. Dotto demande si nous enregistrons plus de dépôts sauvages qu'auparavant.

M. le maire répond par l'affirmative et ajoute qu'une solution pourrait être le déplacement des bornes à verre vers les PAC afin de limiter le nombre de zones susceptibles de recevoir d'éventuels dépôts sauvages.

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune,

Considérant que le service de collecte et d'élimination des ordures ménagères est mis en place dans l'intérêt de tous et qu'il convient de le respecter

Considérant que les dépôts sauvages sont des infractions et représentent une charge financière pour la collectivité,

Le montant de l'amende est fixé comme suit :

CATEGORIE		TARIF EN EUROS	catégorie	Montant plafond
1er infraction	Dépôt de déchets en dehors des zones	135,00 €	5ème classe	1 500 €
recidive	Dépôt de déchets en dehors des zones	400,00 €	5ème classe	1 500 €
CAS AGGRAVANT	Produit chimique	250,00 €	5ème classe	1 500 €
infraction cumulable	Matériel électroménager ou électronique	250,00 €	5ème classe	1 500 €
	par volume de déchets de 0,5m3	250,00 €	5ème classe	1 500 €

Les différents critères sont cumulatifs et leur somme permet de définir le montant total de l'amende.

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la mise en place d'un tarif d'amende lors des dépôts sauvages commis sur le territoire communal ainsi que les montants proposés ci-dessus.

2024-02 Convention d'adhésion à l'offre de service prévention et santé au travail du CDG33

Considérant la convention d'adhésion à l'offre de service proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde telle qu'annexée à la présente délibération,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- de solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de l'offre de service de prévention et de santé au travail ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante telle qu'annexée à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité

2024-03 Adoption de la motion « Défendons nos territoires »

M. le maire fait état devant les membres du conseil d'une initiative du Conseil Départemental de la Gironde ayant pour objet l'adoption d'une motion, en faveur de la défense de l'action publique de proximité.

Lecture est faite par M. le maire de ladite motion :

Défendons nos territoires »

Ce 2 décembre, en Gironde, nous avons été 450 élus communaux, départementaux et régionaux, représentants d'EPCI, citoyens, acteurs associatifs et économiques à nous réunir pour dire d'une même voix : « Défendons nos territoires ! ». Cette mobilisation vaut au-delà du cadre girondin : elle est représentative de ce que d'autres partagent ailleurs, subissant des contraintes identiques, même si elles sont vécues différemment. Sentiment de relégation et d'abandon, disparitions des services publics, difficultés de mobilités, d'accessibilité aux services, aux soins, etc. autant de phénomènes que les collectivités et acteurs locaux contribuent à résorber, grâce à la convergence de la proximité, des outils et des compétences. 3

Les collectivités locales représentent 70% de l'investissement public. Les associations emploient 1,8 million de personnes et comptent 16 millions de bénévoles dans des secteurs aussi divers que nécessaires (sport, culture, médico-social...).

Quant à une prétendue « mauvaise gestion » qui est parfois sous-entendue, **nous soulignons que la part des collectivités locales dans la dette publique du pays ne représente que 8 %**. Envisager l'amélioration de la vie locale à l'aune de la suppression d'une ou plusieurs « strates » serait une erreur fondamentale. Elle signifierait gager l'avenir de la France en provoquant plus de fractures que de coutures entre les territoires et ceux qui les habitent.

Ce n'est pas d'un « millefeuille territorial » dont se plaignent les Françaises et les Français mais bien d'un guichet administratif introuvable ou d'une réponse trop longue à être donnée. C'est à ces demandes légitimes qu'il nous faut répondre, et l'Etat doit être aidant. Cela ne peut plus attendre car les collectivités locales, en matière budgétaire, manquent désormais d'oxygène. Les communes sentent poindre l'étranglement avec leur réduction à la fiscalité du foncier bâti.

Nous voulons continuer d'être en capacité de conduire les politiques pour lesquelles nous avons été élus. Nous voulons continuer d'être à la hauteur des besoins en équipements et des services publics là où l'on vit, là où l'on travaille, dans les villages comme dans les villes pour éviter de voir émerger des territoires à deux vitesses. Nous voulons continuer de répondre aux besoins en toute proximité en appuyant nos partenaires économiques, agricoles et associatifs.

Aussi, le Conseil Municipal demande que l'Etat travaille avec les acteurs locaux sur la base d'un « **contrat girondin** » qui lui sera proposé afin de parvenir à :

L'autonomie politique, qui permet au-delà des compétences obligatoires, d'assurer des actions de lien social en aidant les communes, le sport, la culture, des associations variées, les agriculteurs et de nombreux acteurs locaux ;

La liberté d'administration des collectivités locales, en limitant l'inflation des normes toujours plus nombreuses et complexes qui contraignent la liberté d'action ;

L'autonomie financière voire fiscale en garantissant la cohérence entre les recettes et les missions des collectivités ;

Une évaluation sincère des 40 années de décentralisation pour en déterminer les points forts et les points d'amélioration et mieux adapter l'organisation de notre République aux XXIème siècle.

C'est par la complémentarité et le bon niveau d'intervention que nous offrirons à toutes et tous l'égal accès aux services publics partout, préserverons la vie associative et démocratique, et agirons en faveur de la transition écologique. La décentralisation que nous appelons de nos vœux ne vise pas à affaiblir l'Etat, mais à mieux coopérer avec lui pour le renforcer dans ses missions régaliennes.

C'est cette ambition qui nous guide dans le travail sur ce sujet, car **si une bonne décentralisation ne peut suffire à faire le bonheur d'une nation, une mauvaise peut suffire à faire son malheur**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

ADOpte la motion « Défendons nos territoires »

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire fait part aux élus de la mise en place des horloges astronomiques ainsi que d'une demande visant à procéder à un allumage des lampes à 5h du matin en lieu et place de 6h dans un souci de sécurité. M. Allain souligne que les administrés n'avaient pas été informés de cette démarche. M. le maire répond que la mise en place de l'extinction de l'éclairage nocturne était attendue par les administrés.

M. le maire informe les conseillers de la mise en œuvre d'une consultation de marché public pour les opérations de maîtrise d'œuvre des travaux de la mairie et en vue de la révision du PLU.

Egalement, il mentionne l'envoi d'un courrier à l'IEN concernant les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2024.

Mme Grillet, concernant les affaires scolaires, indique que le voyage scolaire prévu par l'équipe enseignante a été annulé et reporté. Il est également rapporté que le Conseil Départemental ne subventionne pas les voyages scolaires des classes élémentaires.

Mme SEGUIN indique que le COTEAC a été signé ce jour.

Concernant les travaux de la rue Franklin, M. le maire fait état d'une date de début de travaux au 5 février.

Mme Seguin souhaite évoquer les difficultés rencontrées par les habitants du Lieu-dit la lustre en raison des nuisances causés par les chantiers Enedis et ceux de particuliers : vitesse excessive des camions, incivilités des chauffeurs qui stationnent en dehors des zones prévues, dégradent les bas cotés et monopolisent la voie.

M. le maire répond que l'ASVP sera mandaté afin de faire respecter la réglementation.

M. Dotto informe les conseillers des travaux menés sur le camping ainsi que de la possibilité qui sera offerte aux bourquais de débiter et collecter le bois des arbres coupés. Enfin, concernant le projet de signalétique touristique celui-ci arrivera prochainement à terme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 19h15.

